

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ACTON
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON**

**Règlement numéro 375-2025 modifiant le
règlement de zonage numéro 181-2003
de la Municipalité du Canton de Roxton
prévoyant l'ajout des usages bifamiliale
et trifamiliale dans la zone 101**

Préambule

- Attendu que** le conseil de la Municipalité de Roxton a adopté, le 6 octobre 2003, le règlement de zonage numéro 181-2003 ;
- Attendu que** le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre l'usage bifamiliale et trifamiliale, dans la zone 101 ;
- Attendu que** le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1) ;
- Attendu qu'** un avis de motion a été donné par M. Éric Beauregard lors d'une séance du conseil tenu le 3 février 2025 ;

En conséquence

il est proposé par M. Éric Beauregard,
appuyé par M. Stéphane Martin
et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 375-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité de Roxton prévoyant l'ajout des usages bifamiliale et trifamiliale dans la zone 101 ».

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Grille des usages principaux et des normes – zone 101

La grille des usages principaux et des normes, annexée et faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité de Roxton, est modifiée :

- a) par l'ajout des usages résidentiels de classe B « bifamiliale et trifamiliale isolée » à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 101;

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À ROXTON, LE 2 JUIN 2025.

**Caroline Choquette,
Directrice générale
et greffière-trésorière**

**Stéphane Beauchemin,
Maire**

Avis de motion donné le : 3 février 2025

Premier projet de règlement adopté le : 3 mars 2025

Projet de règlement transmis à la MRC le : 6 mars 2025

Avis de l'assemblée publique de consultation donné le : 24 avril 2025

Assemblée publique tenue le : 5 mai 2025

Second projet de règlement adopté le : 5 mai 2025

Projet de règlement ou avis transmis à la MRC le : 8 mai 2025

Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum donné le : 8 mai 2025

Règlement adopté le : 2 juin 2025

Règlement transmis à la MRC le : 11 juin 2025

Certificat de conformité délivré par la MRC le : _____

Entrée en vigueur le : _____

Avis d'entrée en vigueur donné le : _____

Note: L'article 3 du projet de règlement contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Préparé par le service de l'aménagement de la MRC d'Acton.

Le 1er novembre 2024.